CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2013				
Nombre de Conseillers	L'an deux mil treize, le dix septembre, à vingt heures			
en exercice: 17	trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de			
Présents: 13	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session			
Votants: 14	: 14 ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-			
<b>Procuration:</b> 1	Paul LERAY, Maire.			
	Présents:			
<b>Convocation:</b>	M. Jean-Paul LERAY, Maire			
3 septembre 2013	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-			
	Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints			
	M. Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal délégué			
	M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Eric			
	LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul			
	PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Conseillers municipaux			
	Absents excusés :			
	M. Nicolas BOUCHER, Conseiller municipal,			
	MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale,			
	MME Alice BICZYSKO, Conseillère municipale, pouvoir			
	donné à M. Jean-Paul LERAY			
	M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal,			
	A été élu secrétaire de séance : M. Eric LOMBREY			
Date d'affichage	Date d'affichage 18 septembre 2013			

<u>Compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2013</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal :

- D'ajouter le point suivant : Règlement d'assainissement : Dérogation
- De retirer le point suivant : Ordures ménagères faute d'éléments.

Le Conseil municipal donne son accord.

## ▶ DE-2013/86 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
05/07/13	RUZZANTE SARL (44680 CHEMERE)	Travaux école publique : Mise en place crémone secury et ensemble nautil palière	391,65
08/07/13	CAMIF COLLECTIVITES (79074 NIORT CEDEX 9)	1 porte-voix Rondson 10W pour l'école publique	52,49
08/07/13	JACKY JOUSSE (44680 CHEMERE)	1 réfrigérateur Faure FRA40400WA	428,09
08/07/13	MICHAUD JJH (44320 ARTHON EN RETZ)	Travaux théâtre : Passerelle CTA	2 010,00
09/07/13	BOIS EXPO LA BAULE (44500 LA BAULE)	3 corbeilles en pin + réparation kiosque	1 984,32
09/07/13	LAMBERT CLOTURES (44220 COUËRON)	$\mathcal{U}$	
11/07/13	SAUR (44310 ST PHILBERT	Travaux STEP: Prise pour groupe électrogène	1 436,44

Commune	de	<b>CHEM</b>	ERE
---------	----	-------------	-----

T		
,	2 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 2	
SAUR (44310 ST PHILBERT	Travaux STEP: Prise pour le groupe	2 738,33
DE GRANDLIEU)	électrogène sur la STEP	2 730,33
SAUR (44310 ST PHILBERT	Travaux STEP : Réhausse et sécurisation de	1 792,85
DE GRANDLIEU)	l'armoire électrique sur la STEP	1 792,63
ATAE (44220 ST	Bâtiment administratif des services : Avenant	
	mission CSPS (Avenant à la convention du	1 768,00
SEDASTIEN SUR LUIRE)	04/04/11 de 1 768,00 € H.T.)	
OLIALICONSIII T (44470	Bâtiment administratif des services : Contrôle	
	technique – Missions	2 870,00
CARQUEFOU)	L+SEI+SH+HAND+ATT HAND+PS	
DEED A INDUCTRIAL CAC	Travaux salle multifonctions contrôle	
	technique : Avenant suite prolongation durée	684,44
(4481931 HERDLAIN)	des travaux de 2 mois	
COMPAGNIE OUTRE	Inscription pour la 9 <sup>ème</sup> Académie européenne	
MESURE (85130	de la Compagnie Outre Mesure d'un agent	350,00
TIFFAUGES)	dans le cadre de son DIF (52H de formation)	
SAUR (44310 ST PHILBERT	Nettoyage bassin d'aération de la station	4 472 22
DE GRANDLIEU)	d'épuration	4 473,22
BERGER LEVRAULT	Pools E Magnus Evolution - Installation -	
MAGNUS (31676 LABEGE		10 657,00
CEDEX)	Formation (6 postes)	
BERGER LEVRAULT	Complément module E cimetière	
MAGNUS (31676 LABEGE		565,00
CEDEX)	Cartograpine	
MICROBIB SARL (17120	Maintenance annuelle logiciel MICROBIB	350,00
EPARGNES)	réseau 2 postes (Bibliothèque)	330,00
DATA 7 (44120 VEDTOID	Licence antivirus : Renouvellement 8 postes	270.20
DATA / (44120 VERTOU)	pour 3 ans (août 2013 à août 2016)	379,20
SARL PENNETIER (44680	Travaux ravalement de façade de la	16 275,00
CHEMERE)	bibliothèque	10 273,00
	DE GRANDLIEU)  SAUR (44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU)  ATAE (44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE)  QUALICONSULT (44470 CARQUEFOU)  DEKRA INDUSTRIAL SAS (44819 ST HERBLAIN)  COMPAGNIE OUTRE MESURE (85130 TIFFAUGES)  SAUR (44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU)  BERGER LEVRAULT MAGNUS (31676 LABEGE CEDEX)  BERGER LEVRAULT MAGNUS (31676 LABEGE CEDEX)  MICROBIB SARL (17120 EPARGNES)  DATA 7 (44120 VERTOU)  SARL PENNETIER (44680	SAUR (44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU)  SAUR (44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU)  ATAE (44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE)  QUALICONSULT (44470 CARQUEFOU)  DEKRA INDUSTRIAL SAS (44819 ST HERBLAIN)  COMPAGNIE OUTRE MESURE (85130 TIFFAUGES)  SAUR (44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU)  DEKRA INDUSTRIAL SAS (44819 ST HERBLAIN)  COMPAGNIE OUTRE MESURE (85130 TIFFAUGES)  SAUR (44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU)  BERGER LEVRAULT MAGNUS (31676 LABEGE CEDEX)  MICROBIB SARL (17120 EPARGNES)  DATA 7 (44120 VERTOU)  SAUR (44120 VERTOU)  SARL PENNETIER (44680  Travaux STEP: Prise pour le groupe électrogène sur la STEP  Travaux STEP: Réhausse et sécurisation de l'armoire électrique sur la STEP  Bâtiment administratif des services: Avenant mission CSPS (Avenant à la convention du 04/04/11 de 1 768,00 € H.T.)  Bâtiment administratif des services: Contrôle technique – Missions  L+SEI+SH+HAND+ATT HAND+PS  Travaux salle multifonctions contrôle technique : Avenant suite prolongation durée des travaux de 2 mois  Inscription pour la 9 <sup>ème</sup> Académie européenne de la Compagnie Outre Mesure d'un agent dans le cadre de son DIF (52H de formation)  Nettoyage bassin d'aération de la station d'épuration  Pack E-Magnus Evolution – Installation + Formation (6 postes)  Complément module E-cimetière – Cartographie  Licence antivirus : Renouvellement 8 postes pour 3 ans (août 2013 à août 2016)  Travaux ravalement de façade de la

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20130910-D2013-86-DE		
Date de télétransmission : 20/09/2013		
Date de réception préfecture : 20/09/2013		

## ▶ DE-2013/87 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Rapport d'activités 2012

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, le rapport d'activités 2012 de la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2012 et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter ce rapport tel qu'il lui a été présenté.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20130910-D2013-87-DE	
Date de télétransmission : 20/09/2013	
Date de réception préfecture : 20/09/2013	

## ▶ DE-2013/88 – Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Pays de Retz : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable géré par le SIAEP du Pays de Retz qui doit être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre de chaque année.

Pour l'exercice 2012, le nombre d'abonnés a progressé de 5,07 %, en hausse par rapport à l'année précédente (+ 2,59%), la consommation moyenne domestique s'établit à 86,7 m<sup>3</sup> par abonné et est en baisse par rapport aux années précédentes.

Le programme de travaux pour l'année 2012 s'élève à 1 300 000 € H.T. et porte sur la réalisation de travaux d'extensions, de renouvellements et renforcements de réseaux (7 km, soit 0,7% du linéaire renouvelé).

Vu le dossier qui lui est présenté,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable tel qu'il lui est présenté.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20130910-D2013-88-DE	
Date de télétransmission : 20/09/2013	
Date de réception préfecture : 20/09/2013	

# ➤ DE-2013/89 – Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Pays de Retz : Modification des statuts

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIAEP du Pays de Retz a engagé une procédure de modification de ses statuts.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre du projet de transfert des compétences distribution et transport au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (SDAEP) par ses collectivités adhérentes à effet du 1<sup>er</sup> avril 2014.

La modification préalable des statuts du SIAEP du Pays de Retz est nécessaire afin notamment :

- de préciser les compétences exercées en matière d'eau potable, telles que prévues à l'article L.2224-7 du CGCT modifié par la loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- d'adapter le mode de représentation des Communes membres du SIAEP du Pays de Retz au sein du Comité syndical afin que chaque commune soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 4 000 habitants et faciliter ainsi la mise en place de Commissions territoriales au sein du SDAEP.

En outre, la production se situant à MACHECOUL, il est prévu de maintenir le Siège social du SIAEP du Pays de Retz à l'hôtel de ville de MACHECOUL.

Le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la transmission de la délibération du Comité syndical au Maire pour se prononcer sur le projet de modification des statuts, en application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil municipal est réputée favorable.

La décision de modification des statuts du SIAEP du Pays de Retz, subordonnée à l'accord des conseils municipaux des collectivités adhérentes dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création du Syndicat, appartient au Préfet.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification des statuts du SIAEP du Pays de Retz, approuvé par le Comité syndical lors de sa réunion du 27 juin 2013, et invite le Conseil municipal à en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIAEP du Pays de Retz, préalablement au transfert des compétences distribution et transport au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique par ses collectivités adhérentes,

approuve la modification des statuts du SIAEP du Pays de Retz selon le projet

75

annexé à la présente délibération.

Commune de CHEMERE

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE **DU PAYS DE RETZ**

#### **PROJET DE STATUTS**

#### Préambule

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PAYS DE RETZ SUD-LOIRE» (SIAEP du Pays de Retz) a été créé par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2000.

Il a pour objet initial la réalisation et l'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable sur le territoire de l'ensemble des communes adhérentes.

Il adhère au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique.

Suite à une réorganisation au niveau départemental qui doit permettre de maintenir la solidarité entre territoires par une tarification unique de l'eau potable, le Comité syndical du SIAEP du Pays de Retz Sud Loire a décidé de préciser les compétences exercées et de modifier le mode de représentation des Communes membres du Syndicat.

#### Article 1 : Dénomination

Le Syndicat porte le nom de « SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PAYS DE RETZ ».

#### **Article 2 : Composition**

Le SIAEP du Pays de Retz est composé des 16 communes suivantes :

ARTHON-EN-RETZ	MACHECOUL	SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS
BOURGNEUF-EN-RETZ	LA MARNE	SAINT-MARS-DE-COUTAIS
CHAUVÉ	PAULX	SAINT-MÊME-LE-TENU
CHEIX-EN-RETZ	PORT-SAINT-PÈRE	VUE
CHÉMÉRÉ	ROUANS	
FRESNAY-EN-RETZ	SAINTE-PAZANNE	

#### Article 3 : Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 : Siège social
Son Siège social est situé à l'hôtel de ville de MACHECOUL, 5 place de l'Auditoire - BP1- 44270 MACHECOUL.

#### Article 5 - Compétences du Syndicat

Le SIAEP du Pays de Retz exerce en lieu et place des communes adhérentes susvisées toutes les compétences résultant de la mise en œuvre du service d'eau potable : la production par captage ou pompage, la protection des points de prélèvements, le traitement, le transport, le stockage, et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Il peut également par voie de conventionnement avec des collectivités non membres du Syndicat :

- acheter de l'eau en gros, notamment si sa propre production est insuffisante pour garantir la continuité du service distribution,
- vendre de l'eau en gros.

### Article 6 - Administration du Syndicat

### 6.1 – Le Comité Syndical

Le SIAEP du Pays de Retz est administré par un Comité syndical, organe délibérant.

Les réunions du Comité syndical se tiennent au Siège du Syndicat ou dans un lieu choisi par le Comité dans l'une des communes membres.

Le Comité syndical est composé de délégués élus par les Conseils municipaux, chaque commune étant représentée à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 4 000 habitants

Le nombre de délégués au Comité syndical est révisé à chaque renouvellement général des Conseils municipaux pour tenir compte de l'évolution du nombre d'habitants dans les communes. La population prise en compte pour définir le nombre de sièges au Comité syndical renouvelé l'année (n) est la population légale des communes en vigueur pour l'année (n) publiée par l'INSEE et correspondant

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au Comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

#### 6.2 – Le Président et le Bureau

Le Président et le Bureau forment l'exécutif du SIAEP du Pays de Retz.

### Le Président

Le Président est élu en son sein par le Comité syndical.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité syndical et les décisions du Bureau syndical.

Il exerce des attributions sur délégation du Comité syndical. Lors de chaque réunion du Comité, le Président rend compte des attributions qu'il a exercées par délégation.

Le Président est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Syndicat.

Le Président est seul chargé de l'administration du Syndicat mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents.

Le Président représente le Syndicat en justice.

### Le Bureau

Les membres du Bureau sont élus en son sein par le Comité syndical

## Commune de CHEMERE

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres du Comité syndical.

Le Bureau est convoqué par le Président.

Les réunions du Bureau syndical se tiennent au Siège du Syndicat ou dans un lieu choisi par le Président dans l'une des Communes membres.

Le Bureau exerce les attributions qui lui sont déléguées par le Comité syndical. Lorsqu'il agit par délégation de l'assemblée délibérante, le Bureau est soumis aux conditions de majorité et de quorum prévues pour le Comité syndical.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par le Bureau par délégation du Comité syndical.

#### **Article 7: Dispositions financières**

Le budget pourvoit aux dépenses du SIAEP du Pays de Retz.

#### 7.1 - Les Dépenses

Les <u>dépenses</u> comprennent notamment :

- les frais de fonctionnement.
- les coûts d'exploitation et d'investissement des ouvrages et des équipements de production, de protection des points de prélèvements, de traitement, de transport, de stockage, et de distribution,
- les frais d'achat d'eau en gros,
- les dettes relatives aux actifs dont il a la charge,
- les aides, participations et subventions diverses.

#### 7.2 - Les Recettes

Les recettes comprennent notamment :

- les produits de la vente d'eau potable aux abonnés,
- les produits des ventes d'eau en gros,
- les revenus des biens meubles et immeubles,
- les emprunts,
- les subventions.
- les produits accessoires et exceptionnels tels que les dons et legs,
- les intérêts des fonds placés,
- les participations financières demandées au titre des travaux.

#### Article 8 : Prise d'effet

Les présents statuts prendront effet à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral portant adoption de ces statuts.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130910-D2013-89-DE
Date de télétransmission : 20/09/2013
Date de réception préfecture : 20/09/2013

## ➤ DE-2013/90 – Institution d'une Participation pour voirie et réseaux (PVR) – 13 bis rue du Brandais

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Une demande de permis de construire enregistrée sous le numéro PC04404013A1019 a été déposée pour un projet de construction d'une maison d'habitation située au 13 bis rue du Brandais.

Le raccordement en électricité de ce projet nécessite des travaux d'extension qui seront effectués sous la maîtrise d'ouvrage du SYDELA pour un montant de 728,00 € H.T.

Considérant que ces travaux sont exclusivement destinés à permettre la faisabilité du projet, il vous est proposé d'instituer une participation pour voirie et réseau (PVR) pour les travaux d'extension du réseau électrique, dont la totalité du coût sera mise à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'occuper le sol. »

 $\mathbf{Vu}$  le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 :

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 11 septembre 2001 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune,

Considérant que les articles susvisés autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des voies nouvelles ou existantes et réseaux réalisés pour permettre de nouvelles habitations,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'instituer une PVR pour les travaux d'extension du réseau électrique pour un montant de 728,00 € H.T., PVR supportée à 100% du coût réel par le demandeur de l'autorisation d'occuper le sol,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130910-D2013-90-DE
Date de télétransmission : 20/09/2013
Date de réception préfecture : 20/09/2013

## ► DE-2013/91 – Bâtiment administratif en centre bourg : Validation de l'Avant-projet définitif (APD)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Le cabinet DUPONT nous a transmis l'Avant-projet définitif (APD) du bâtiment administratif au centre bourg.

L'estimatif des travaux s'élève à 159 933,85  $\in$  H.T. (le programme avait été estimé pour un budget de 140 000,00  $\in$  H.T.).

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur la validation ou non de ce projet ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'Avant-projet définitif du bâtiment administratif en centre bourg tel qu'il lui a été présenté mais de rechercher des pistes d'économie,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20130910-D2013-91-DE		
Date de télétransmission : 20/09/2013		
Date de réception préfecture : 20/09/2013		

## ► DE-2013/92 – MAPA Travaux salle multifonctions « Ellipse » : Avenants

Monsieur Jean-Paul LERAY, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal les projets d'avenant pour les travaux supplémentaires à la salle multifonctions « Ellipse »

## Lot n°2: Gros œuvre

Modification des travaux : Agrandissement du local CTA et réalisation d'une forme de béton de 6 cm sous la scène

	Montant HT	Taux de la TVA	<b>Montant TTC</b>
Marché initial	251 331,49 €		300 592,46 €
Avenant n°1	1 183,42 €	19,60 %	1 415,37 €
Nouveau montant du	252 514,91 €		302 007,83 €
marché			

### Lot n°6 : Menuiseries extérieures – Miroiterie – Métallerie

Modification des travaux : Fourniture et pose de châssis de désenfumage supplémentaire (EXUBAIE)

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	146 000,00 €		174 616,00 €
Avenant n°1	10 403,46 €		12 442,54 €
Avenant n°2	3 200,00 €	19,60 %	3 827,20 €
Nouveau montant du	159 603,46 €		190 885,74 €
marché			

## Lot n°15 : Equipement de cuisine

Modification des travaux : Non fourniture panneaux de chambre froide et non fourniture de l'armoire positive au niveau du bar et remplacement par une armoire double positive

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	32 500,00 €		38 870,00 €
Avenant n°1	-980,00 €	19,60 %	-1 172,08 €
Nouveau montant du	31 520,00 €		37 697,92 €
marché			

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, approuvent à l'unanimité, les avenants tels qu'ils leur sont présentés, et autorisent Monsieur le Maire à les signer.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130910-D2013-92-DE
Date de télétransmission : 20/09/2013
Date de réception préfecture : 20/09/2013

## ▶ DE-2013/93 – Salle multifonctions « Ellipse » : Tarifs de location

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'une nouvelle rencontre avait eu lieu le 21 juillet 2013 avec les associations de la commune afin de déterminer les tarifs de location pour ces dernières.

Il est proposé de conserver le principe d'une manifestation à but lucratif gratuite par an et pour les manifestations supplémentaires un tarif de 100,00 € par manifestation.

Par ailleurs, il est aussi proposé suite à des difficultés rencontrées par le service des locations de salles que :

- les particuliers de la commune puissent louer le hall seul y compris pour un repas au prix de 150,00 € et la petite salle + le hall au prix de 200,00 € y compris pour un repas,
- le délai maximum pour effectuer une réservation du hall seul ou de la petite salle est fixé à 9 mois.
- les horaires de fermeture sont fixés comme suit : du dimanche au jeudi à 1 heure du matin, et les vendredi et samedi à 2 heures du matin.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver :

- le principe de gratuité d'une manifestation payante par an organisée par les associations communales et la tarification de 100,00 € par manifestation payante supplémentaire,
- le principe que les particuliers de la commune puissent louer le hall seul y compris pour un repas au prix de 150,00 € et la petite salle + le hall au prix de 200,00 € y compris pour un repas,
- le délai de 9 mois maximum pour effectuer une réservation du hall seul ou de la petite salle,
- les horaires de fermeture fixés comme suit : du dimanche au jeudi à 1 heure du matin, et les vendredi0 et samedi à 2 heures du matin.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130910-D2013-93-DE
Date de télétransmission : 20/09/2013
Date de réception préfecture : 20/09/2013

## ► DE-2013/94 – Règlement d'assainissement : Dérogation

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils avaient approuvé la mise en vente de 11 logements des résidences « LES CHAUMES I » et

« LES CHAUMES II » lors de sa séance du 25 avril 2012 dans le cadre du Plan « Vente de logement » initié par l'Etat afin que les locataires de logements sociaux puissent accéder à la propriété.

Certains logements objets de la vente sont dotés d'un dispositif d'assainissement collectif commun avec un autre bien. Or, le règlement d'assainissement de la commune prévoit que pour obtenir une conformité de l'installation, il est nécessaire que chaque logement soit desservi par un branchement individuel.

Une dérogation au niveau du règlement d'assainissement est sollicitée pour permettre la conformité des installations de ces résidences.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser des dérogations au règlement d'assainissement pour permettre le raccordement de deux logements par un même branchement. Ces dérogations s'appliquent aux logements sociaux d'Espace Domicile des résidences « LES CHAUMES I » et « LES CHAUMES II » faisant l'objet du Plan « Vente de logement »,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20130910-D2013-94-DE
Date de télétransmission : 20/09/2013
Date de réception préfecture : 20/09/2013

## ► DE-2013/95 – Demande de subvention - Investissement : Association Domicile Multiservices (DOMUS) de SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de sa séance du 6 décembre 2011, il avait été décidé la participation au financement du renouvellement du parc automobile de l'association DOMUS dans le cadre du soutien à son activité de portage.

Au vu de la convention signée entre l'association et la commune le 12 décembre 2011, les montants des subventions versées pour les années 2012 et 2013 sont erronés,

	Montant dû	Montant versé
Année 2012 (1 <sup>ère</sup> année)	146,00 €	186,60 €
Année 2013 (2 <sup>ème</sup> année)	265,00 €	186,60 €
Total	411,00 €	373,20 €
Montant restant à devoir		37,80 €

En effet, au vu de la convention susmentionnée, la commune s'est engagée à financer le remboursement de l'emprunt des véhicules sous la forme d'une participation annuelle calculée de la façon suivante :

- 50% de la participation au prorata du nombre d'habitants de la commune,
- 50% de la participation au prorata du nombre de repas portés au cours de l'année précédente.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De verser une subvention complémentaire à l'association DOMUS pour un montant de 37,80 €.
- De verser une subvention suivant la convention signée pour les 3 prochaines années.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20130910-D2013-95-DE	
Date de télétransmission : 20/09/2013	
Date de réception préfecture : 20/09/2013	

## ➤ Information diverse

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de transfert de l'assainissement collectif à la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du	Section	N°	Superficie	Exercice droit
		bien			totale	de
						préemption
2013	21	10 Bis rue du	F	1582 et	404 m²	Non
		Coudreau		1583		
2013	22	11 Bis rue de la	G	2138p,	600 m²	Non
		Treille		2141p,		
				2147p et		
				2967p		
2013	23	37 rue de la	G	3038	1104 m²	Non
		Bride à Mains				

PERMIS DE CONSTRUIRE

PERMIS	DE CONSTR	KUIKE			
A 1016	13/07/2013	COLIN Christopher	5 rue des Moissonneurs	G 2922	Maison d'habitation
A 1017	15/07/2013	AQUAPRODUCTION	11 route de Rouans	G 158p, 165, 166, 167, 2328, 2329 et 2345	2 dépôts et 1 zone de préparation/chargemen
A 1018	18/07/2013	GAEC DES BROSSES	Les Brosses	F 1312	Nurserie
A 1019	18/07/2013	LOIRAT Joseph	13 Bis rue du Brandais	G 1603p et 1319p	Maison d'habitation
A 1020	23/07/2013	BOUYER Joël	32 Bis rue du Vigneau	G 3133	Maison d'habitation
A 1021	31/07/2013	PERROUIN Pierre	7 rue des Centaurées	G 2761	Abri camping-car
A 1022	06/08/2013	GAEC de la Barre de Vue	La Barre de Vue	В 35	Stabulation pour vache allaitantes
A 1023	20/08/2013	PORCHER Arnaud et Emilie	Les Grands Houx	F 124	Maison d'habitation

## DECLARATIONS PREALABLES

DECLAR	ATTONS PR	REALABLES			
N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2033	17/06/2013	BRIANCEAU Guy	45 rue du Brandais	G 1530	Garage
A 2034	20/06/2013	NOC Jonathan	29 bis rue du Moulin	G 2849 et 2851	Abri de jardin
A 2035	26/06/2013	VIOLE Cyrille	55 rue du Breil	F 1306	Pose de 2 vélux
A 2036	01/07/2013	SAINT Gustave	30 rue du Vigneau	G 2615	Clôture
A 2037	02/07/2013	LE BLAY Maëlle et GUILLOU Olivier	16 Le Breil	G 813	Aménagement garage en habitation
A 2038	22/07/2013	PIPAUD Paul	20 rue du Brigandin	G 1606	Ravalement de façade
A 2039	05/08/2013	GUILBAUD Alain	4 rue du Vigneau	G 2174 et 2176	Division 1 lot à bâtir
A 2040	19/08/2013	ROBIN Xavier	28 rue des Genêts	G 2726	Clôture
A 2041	21/08/2013	LABBE Jérémy	2 bis rue de la Bride à Mains	G 2888 et 2895	Clôture
A 2042	26/08/2013	AVENEL Julien	25 rue de Saint- Hilaire	F 1430, 1432 et 1492	Extension habitation

A 2043	27/08/2013	CROMBEZ Samuel	6 impasse du	G 2713	Clôture
			Buisson		
A 2044	27/08/2013	BRAZEAU Denis	27 rue du Brandais	G 2486	Panneaux
					Photovoltaïques

Séance levée à 22 heures 45 minutes.

Annie BARDOUL :	Marie-Josèphe BATARD : Excusée
Alice BICZYSKO : Excusée	Nicolas BOUCHER : Excusé
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS :
Jacques CHEVALIER:	Régine CORMIER :
Michèle FRANCHETEAU :	Jean-Marie GATARD :
Jean-Pierre GRANDJOUAN:	Michel GRAVOUIL:
Georges LECLEVE :	Jean-Paul LERAY :
Lionel LESCURAT : Excusé	Eric LOMBREY:
Paul PIPAUD :	